

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 8 Floréal, an V.

(Jeudi 27 Avril 1797).

Arrêté des agens du directoire dans les Indes-Occidentales, qui ordonne la confiscation des navires neutres destinés pour les ports des isles du Vent et sous le Vent qui ont été livrés aux Anglais et qui sont occupées ou défendues par des émigrés. — Lettres officielles sur les victoires remportées par l'armée du Tyrol et par celles de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De Boston, le 1^{er} mars.Extrait du *Columbian Centinel*, gazette de cette ville.)

C'est avec peine que nous nous voyons obligés d'appeler l'attention du public sur l'arrêté suivant, que nous avons reçu par le vaisseau le *Franklin*, capitaine Gibant, qui vient d'arriver de la Guadeloupe :

« Les agens du directoire exécutif dans les Indes-Occidentales,

« Considérant que les ports des isles du Vent & sous le Vent, ainsi que ceux de Temerari, d'Essequibo & de Berbice, livrés aux Anglais, occupés & défendus par les émigrés, sont dans un état de siege permanent, & ne doivent pas jouir des mêmes avantages que les ports des différentes colonies occupées par les Anglais, mais qui leur appartenoient avant la guerre;

« Considérant qu'il est contraire à tout principe de traiter une horde de rebelles sans patrie, sans gouvernement & sans pavillon, avec les mêmes égards qu'observent entre elles les nations civilisées en tems de guerre;

« Considérant que, par des actes authentiques qui sont entre nos mains, il est prouvé que les divers ports & colonies, livrés aux Anglais par les rebelles français & hollandais, n'appartiennent pas plus au gouvernement anglais que la Vendée, où le ministère anglais entretient des troupes portant l'uniforme de celles du roi d'Angleterre;

« Considérant qu'en vertu du second article du traité d'alliance conclu à Paris le 6 février 1778, entre la France & les Etats-Unis de l'Amérique, ces derniers s'engagent à défendre les possessions des Français en Amérique en cas de guerre; que le gouvernement & le commerce des Etats-Unis ont abusé de la bonté qu'a eue la France de ne pas exiger l'exécution de cet article, en tournant à son désavantage les faveurs qui leur avoient été accordées, de commercer librement dans tous les ports des colonies françaises;

« Qu'en permettant plus long-tems qu'il soit porté des munitions & des approvisionnemens quelconques à des hommes évidemment en état de rebellion, les commissaires prolongeroient la guerre civile, ainsi que les calamités & les crimes qui en sont les suites;

« Ordonnent ce qui suit.

Art. 1^{er}. Les vaisseaux de la république & les corsaires français sont autorisés à prendre & à conduire dans les ports de la république tout bâtiment neutre qui seroit destiné pour les isles du Vent & sous le Vent, livrées aux Anglais & occupées & défendues par des émigrés; ces ports sont ceux de la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago, Demerari, Berbice, Essequibo, & sous le vent le Port-au-Prince, Saint-Marc, l'Archayes & Gérémie.

II. Tout vaisseau armé dont la lettre de marque ou commission sera datée d'un de ces ports, sera réputé pirate, & tout l'équipage puni comme tel.

III. Tout bâtiment & cargaisons décrits dans le premier & second article, seront déclarés de bonne prise & vendus au profit des capteurs.

IV. Tout bâtiment dont l'acquit portera une autorisation pour les Indes Occidentales sans spécifier de port, sera compris dans le premier & second article.

V. L'ordre du 4 nivôse dernier, en conséquence de l'arrêté du directoire exécutif du 14 messidor, sera exécuté en tout ce qui ne sera pas contraire au présent arrêté.

Le présent arrêté sera imprimé, enregistré sur les registres du tribunal criminel & du tribunal de commerce, envoyé dans tous les ports des colonies françaises, &c.

Fait à Basse-Terre à la Guadeloupe, ce 15 pluviôse, 3 février 1797 (vieux style).

Signés, VICTOR HUGUES.

LEBAS.

Et plus bas,

I T A L I E.

De Modene, le 10 avril.

Dimanche on brûla sur la place publique, avec la plus grande solennité, le livre d'or, c'est-à-dire, le livre où sont inscrits tous les nobles. Le gouvernement avoit fait avertir les nobles de venir porter au bûcher leurs parchemins & leurs privilèges; mais, comme on devoit s'y attendre, peu assistèrent au sacrifice.

De Milan , le 15 avril.

Un courrier expédié par le général Buonaparte, de Judembourg en Styrie, au général Clarke à Turin, passa le 12 par cette ville, & remit à madame Buonaparte une lettre de son mari, qui lui mandoit qu'il avoit eu avec deux généraux autrichiens une conférence, dont le résultat a été un armistice général entre toutes les armées autrichiennes & françaises. Dès que cette nouvelle fut connue ici, on répandit le bruit que la paix alloit être conclue & la Lombardie rendue à l'empereur. Mais l'administration générale publia aussi-tôt une lettre de Buonaparte, dans laquelle ce général déclare que la Lombardie restera indépendante. Les généraux autrichiens, venus à Judembourg pour traiter de l'armistice, sont allés à Vienne porter à l'empereur les conditions auxquelles les Français consentent à la paix. On attend maintenant le général Clarke, qui doit venir à Milan ou à tel autre endroit convenu pour consommer l'œuvre salutaire de la pacification, & signer les traités en qualité de plénipotentiaire de la république française.

A N G L E T È R R E.

De Londres , le 7 avril.

M. Pitt, secrétaire de M. Wickham, ministre du roi près les cantons suisses, est arrivé ici le 30 mars : il s'est tenu aussi-tôt un conseil d'état, & les ministres furent tellement occupés, qu'ils renvoyèrent à une séance suivante les affaires qui étoient à l'ordre du jour dans la chambre des communes. On croit qu'il étoit question d'une négociation de paix entamée entre l'empereur & la France. Le parti de l'opposition fait de grands efforts, soit pour contraindre le gouvernement à faire la paix, soit pour écarter les ministres actuels. Le prince de Galles vient une seconde fois de se réunir à ce parti : il paroît qu'il est très-mécontent qu'on lui ait refusé la vice-royauté d'Irlande qu'il avoit demandée. Il a donné le 26 mars un grand dîner de réconciliation aux chefs anti-ministériels, M. Fox, M. Erskine, lord William Russel, le comte de Moira, les ducs de Norfolk & de Devonshire : la fête dura fort avant dans la nuit. Ce prince s'est aussi réconcilié avec le duc de Bedford. M. Pitt, de son côté, & les autres ministres paroissent braver l'orage.

La proposition faite le 4 par M. Sheridan, d'examiner « si, dans les circonstances présentes, il seroit à propos d'envoyer des subsides à l'empereur », a passé à la négative de 265 contre 87 voix, d'après la déclaration de M. Pitt, que l'Autriche s'étoit engagée à ne point faire de paix séparée sans l'Angleterre, & que le seul moyen d'obtenir une paix honorable, c'étoit de ne point se laisser ébranler par les revers.

Les fonds n'ont point varié.

F R A N C E.

A R M É E D' I T A L I E.

Au quartier-général à Léoben, le 27 germinal, an 5.

Buonaparte , général en chef, au directoire exécutif.

En conséquence de la suspension d'armes que je vous ai envoyée par mon dernier courrier, la division du général Serrurier a occupé Gratz, ville contenant quarante mille habitans, & estimée une des plus considérables de l'empereur.

Les généraux Joubert, Delmas & Baraguey-d'Hilliers,

ont eu à Bolzano & Milbach différens combats, desquels ils sont toujours sortis vainqueurs. Ils sont parvenus à traverser tout le Tyrol, à faire, dans les différens combats, huit mille prisonniers, & à se joindre avec la grande armée par la vallée de la Drave. Par ce moyen toute l'armée est réunie. Notre ligne s'étend depuis la vallée de la Drave, du côté de Spital à Rottmann, long de la Muhr, Bruck, Gratz & jusqu'auprès de Fiume.

Vous trouverez ci-joint une note des officiers qui sont particulièrement distingués dans les affaires du Tyrol.

Signé, BUONAPARTE.

A R M É E D E S A M B R E E T M E U S E.

Au quartier-général à Herborn, le 2 floréal, an 5.

Le général en chef de l'armée de Sambre et Meuse, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, je vous mandois hier matin que le corps de gauche de l'armée se portoit à Klein-Nister, à l'effet de chasser l'ennemi de la position importante qu'il occupoit : celui-ci n'ayant pas jugé à propos de recevoir le combat, nous n'avons pu avoir qu'une affaire d'avant-garde, qu'ont commandé les généraux Ney & Soult, avec la valeur & les talens qu'on leur connoit. Ces officiers firent tant qu'ils arriverent avec l'ennemi au défilé de la Dill, par lequel les ennemis se retiroient d'Herborn sur Wetzlaer, le poussèrent vivement, & lui firent cinq cents prisonniers, dont deux officiers. L'aide-de-camp Soult, frère du général de ce nom, en prit 320 avec 30 hussards, & mit toute la colonne d'infanterie ennemie dans la plus grande déroute. Six escadrons de dragons qui, à la bataille d'Altenkirchen, s'étoient couverts de gloire sous les ordres des généraux Championnet, Klein & Salme, se sont encore conduits de la manière la plus distinguée. Les hussards, comme à l'ordinaire, parfaitement. Deux bataillons de la 60^e, voulant prendre part au combat, ont suivi une lieue & demie la cavalerie qui marchoit au grand trot ; on ne sauroit faire assez d'éloges de toutes ces braves troupes.

Les ennemis sont, dit-on, réunis à Wetzlaer & Giesen ; cependant Grenier est déjà sur leur flanc gauche. Nous espérons les déloger aujourd'hui de leur position, quelque formidable qu'elle soit.

Signé, L. HOCHÉ.

A R M É E D E R H I N E T M O S E L L E.

Au quartier-général de Bischofheim, le 3 floréal, an 5.

Moreau , général en chef, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, je profite du passage de l'adjudant-général Leclerc, de l'armée d'Italie, pour vous rendre un compte très-succinct de nos opérations depuis le premier floréal. Le rapport des reconnoissances sur le Rhin, que je vous ai communiqué à Paris, faisoit espérer la réussite du passage de ce fleuve. La position de l'armée d'Italie, & la nécessité de forcer nos ennemis à la paix, l'exigeoient ; ces motifs ont doublé le courage de l'armée : mille obstacles ne nous ont permis de déboucher qu'à six heures du matin. Les fausses attaques se faisoient entendre depuis deux heures ; ainsi ce n'étoit plus la surprise qui devoit assurer nos succès, mais l'audace. Les généraux Duhem, Vandame, Davoust & Jordis, les adjudans-généraux Demont & Eudelet commandoient les attaques, exé-

entées par les 31^e, 100^e & 17^e demi-brigades, un bataillon de la 76^e, deux de la 109^e & deux de la 16^e d'infanterie légère; ces troupes ont abordé successivement à la rive droite par débarquement de quinze cents hommes; ils devoient être de trois mille; mais de soixante bateaux que nous devions avoir, il n'a pu nous en arriver que vingt-cinq.

L'ennemi a fait des efforts inouis pour nous culbuter dans le Rhin. Après le combat le plus opiniâtre, nos ponts établis, & les réserves ayant passé le Rhin, nous avons pris l'offensive. Hier, environ midi, l'ennemi a été battu complètement; nous l'avons chassé & dispersé jusqu'à Gegenbach, dans la vallée de la Kintzig, deux lieues en avant d'Offenbourg. Kellh a été repris, & maintenant nous nous trouvons placés plus avantageusement qu'avant le siège de cette place.

Le résultat de cette victoire sont des drapeaux, plus de vingt piéces de canon, tous les équipages, la caisse militaire & le bureau de l'état-major de l'armée; trois ou quatre mille prisonniers, dont un officier-général & beaucoup d'officiers d'état-major & supérieurs; la perte de l'ennemi en tués & blessés est énorme.

Les généraux Duhem & Desaix ont été blessés en soutenant les premiers efforts de l'ennemi, après le passage. Le général Jordis & l'adjudant-général Demont ont été légèrement blessés.

Les troupes ont fait des prodiges de valeur. Un escadron du 9^e régiment de hussards, les 17^e & 4^e de dragons, le 2^e de cavalerie, les compagnies d'artillerie légère, commandées par les capitaines Foit & Gras, qui ont successivement débarqué à la suite de l'infanterie, méritent les plus grands éloges.

Il m'est impossible de vous donner dans ce moment des détails plus circonstanciés sur cette opération, la plus audacieuse & la plus périlleuse que j'aie encore vue; je vous les enverrai par le premier courrier; je pourrai vous citer plus particulièrement le nom des corps & des militaires qui se sont le plus distingués. Je ne puis vous parler avec trop d'éloge de la conduite du général Vandame; il commandoit d'abord l'avant-garde du débarquement, & la division après la blessure du général Duhem; ce dernier a également fait des prodiges de valeur.

Le travail des reconnoissances avoit été dirigé par le général Boisnard, du corps du génie; le chef du bataillon du génie, Poitevin, commandoit son arme à l'attaque principale.

Il est inutile de vous citer les généraux Régnier & Desaix; leurs preuves de talens & de courage sont connues de toute la république; la blessure de ce dernier prive l'armée pour quelque tems d'un officier bien précieux.

Du 3. — Le général Davouet, à la tête d'un gros parti, est en marche pour se porter à la tête de la vallée de la Kentzig, & l'adjudant-général Rudelet vers le Kembis. Nous avons pris position sur Lacheren, après un combat d'avant-garde, où l'ennemi n'a opposé qu'une très-foible résistance.

Les blessures de plusieurs officiers-généraux ayant exigé plus d'activité de la part des autres, il ne m'a pas été possible de vous écrire plutôt. Vous aurez des détails bien intéressans des différens combats que nous avons livrés; quatre officiers-généraux autrichiens y ont été blessés,

dont un à mort & un prisonnier. C'est une preuve non équivoque de l'acharnement que l'ennemi a voulu mettre à empêcher notre établissement sur la rive droite du Rhin.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

P. S. Un courrier que je reçois à l'instant du général Buonaparte, m'annonce la signature des préliminaires de paix avec l'empereur.

De Paris, le 7 floréal.

Il est difficile de décrire le sentiment universel de joie qu'a répandu la nouvelle des préliminaires signés. On réunit enfin deux sensations qui, jusqu'à présent, n'alloient pas toujours ensemble, celle de jouir de la gloire de son pays & d'espérer sa prospérité. Les dernières victoires de Hoche & de Moreau ont un éclat qui étonne encore, après tant d'autres prodiges de la bravoure de nos troupes. Leur date seule afflige, s'il est vrai que tant de sang ait été répandu à l'heure même où les deux puissances en guerre s'entendoient pour arrêter l'effusion du sang. En déplorant ce malheur, on n'en doit pas moins de grands éloges à l'activité des deux généraux, qui vouloient, par leurs promptes mesures, terminer toutes les incertitudes de la cour de Vienne.

Au bruit du canon qui a retenti hier, le cri de paix a volé dans toutes les bouches. Il est peu de malheureux qui, dans ce moment, ne se soient réconciliés avec l'espérance: un grand nombre de familles ont joui de l'espoir de revoir leurs enfans; toutes se sont rassurées sur la crainte de perdre ceux qui leur restoient; les inscriptions sur le grand livre, qui avoient repris assez de faveur, continuent à s'élever progressivement. Un sentiment bien doux a éclaté hier; c'est celui de l'attachement à une république qui s'élève sous de si favorables auspices. Il est difficile d'exprimer ce sentiment plus éloquemment que ne l'a fait Dumolard à la tribune du conseil des cinq-cents. Voilà le langage qui calme les haines & désarme les préventions. C'est par une telle conduite que les amis de la liberté parviendront à assurer tous les triomphes que la justice & l'humanité attendent encore.

La nouvelle a été annoncée dans les spectacles, qui ont été interrompus pour se livrer à l'enthousiasme qu'elle excitoit.

Aujourd'hui l'allégresse a été un peu refroidie par la lecture d'une affiche signée du ministre de la guerre, qui se borne à annoncer les deux nouvelles victoires des armées du Rhin & de Sambre & Meuse, & qui ajoute ces mots: *Les préliminaires de la paix sont annoncés comme très-prochairs.* On se rassure cependant par les expressions de la lettre de Moreau, qui sont beaucoup plus précises.

Le directeur du jury Legras s'est transporté hier au Temple pour interroger Brothier, la Villeurnoy & de Presle.

Le second acte d'accusation dressé contre Poule, assassin de Sieyes, a encore été annullé hier par le tribunal criminel; cet acte avoit été soumis à un jury ordinaire, au lieu d'un jury spécial, ainsi que l'exige la loi. Le prévenu a été renvoyé devant un troisième directeur du jury, pour qu'il soit dressé un nouvel acte d'accusation, s'il y a lieu.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 7 floréal.

Le conseil ajourne divers projets de résolution.

Duchâtel soumet à la discussion un projet de résolution sur le droit d'enregistrement. Il expose qu'il est instant de statuer sur quelle base doivent être liquidés les droits d'enregistrement de certains actes faits pendant le cours du papier-monnaie ; & qu'en même tems il est à propos de modifier quelques-unes des dispositions de la loi de l'enregistrement, & qu'il convient en même tems de prendre des mesures propres à prévenir la fraude que l'on pourroit se permettre au préjudice du trésor public ; en conséquence il propose un projet en un grand nombre d'articles qui sont adoptés & dont voici les principaux.

Les droits d'enregistrement des actes, dont les prix & sommes ont été stipulés en assignats ou en mandats, seront perçus en numéraire, & liquidés d'après le cours de ces papiers-monnaies, dont le tableau sera fourni à cet effet par la trésorerie nationale, & adressé à la régie de l'enregistrement par le ministre des finances.

La réduction en valeur réelle, des sommes stipulées en papier-monnaie, se fera en raison du taux moyen, pris sur le tableau, des dix jours qui précéderont, & des dix jours qui suivront la date des actes qui seront présentés à l'enregistrement.

Il en sera de même pour les actes de cette nature, dont la liquidation des droits auroit été suspendue, lors de l'enregistrement, depuis l'extinction du papier-monnaie.

Les receveurs feront mention dans leurs enregistrements, tant des sommes spécifiées en papier-monnaie, que de celles auxquelles elles seront réduites pour la liquidation des droits.

Les droits d'enregistrement des actes faits pendant le cours du papier-monnaie, & dont les prix & sommes n'ont pas été spécifiés, soit en numéraire, soit en papier-monnaie, seront liquidés & perçus de la manière exprimée aux deux articles précédens, comme si les prix & sommes avoient été spécifiés en assignats ou en mandats.

Le conseil s'occupe des transactions ; plusieurs articles sont adoptés : l'un de ces articles porte, que lorsqu'il sera dû des rentes viagères pour des sommes empruntées en assignats, le capital sera d'abord réduit & la rente payée d'après cette réduction à 10 pour cent sur une tête, & à 8 pour cent sur deux têtes ou plus.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen COURTOIS.

Séance du 6 floréal.

L'ordre du jour appelle le renouvellement de la commission des inspecteurs de la salle. Le résultat du scrutin a donné pour membres de la commission les citoyens Lacombe, Rossée, Roger-Ducos, Lacombe-Saint-Michel, & Leprieux.

Séance du 7 floréal.

Paradis fait approuver la résolution du 30 germinal, qui autorise la commune de Saint-Yrieix à aliéner une portion de la place, dite de la Liberté.

Liborel, au nom d'une commission, propose le rejet de la résolution du 20 germinal, relative à l'admissibilité des titres de créances sur les individus émigrés antérieurement à l'époque du 9 février 1792. Les motifs de rejet sont, que la résolution présente des dispositions vagues & trop générales, qu'elle contient un effet rétroactif, & qu'elle donne aux agens de la liquidation un pouvoir trop étendu.

Le conseil décrète l'impression & l'ajournement.

Le conseil reçoit & approuve de suite la résolution du 6 floréal, qui ajourne au 15 prairial le mouvement des juges des tribunaux civils qui doivent passer dans les tribunaux criminels.

La discussion s'établit sur la résolution relative aux huissiers audienciers.

Loisel parle en faveur de la résolution & Rossée contre. Celui-ci la regarde comme un privilège qu'on accorde aux huissiers audienciers, en défendant aux autres huissiers de faire des actes qui seroient réservés aux seuls huissiers audienciers.

Le conseil rejette la résolution.

Bourse du 7 floréal.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$.	Lausanne.....1 $\frac{3}{4}$, 4.
Idem courant.....58 $\frac{1}{4}$.	Londres. 25 l., 24 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb.....183, 186.	Inscrip. 13 l. 10 s., 12 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{1}{2}$.
Madrid.....11 l. 3 s. 3 d.	Bon $\frac{3}{4}$.. 15 l. 15 s., 4 s., 5 s.
Mad. effect.....13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$ 38, 10 s. perte.
Cadix.....11 l. 6 s. 3 d.	Mandat.....26 s.
Cadix effect.....13 l. 15 s.	Or fin.....101 l. 15 s.
Gènes.....92 $\frac{1}{2}$, 91.	Ling. d'arg.... 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....101 $\frac{1}{2}$, 100.	Piastre.....5 l. 5 s. 9 d.
Bâle.....1 $\frac{3}{4}$, 3 $\frac{1}{4}$.	Quadruple.....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon.....p. à v.	Ducat d'Hol.... 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....p. 25 j.	Souverain.....33 l. 15 s.
Bordeaux.....p. 10 j.	Guinée.....25 l.

Esprit $\frac{5}{6}$, 450 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 355 liv. — Huile d'olive, 1 liv 9 s. — Café Martinique, 2 l. 2 s. — Idem Saint-Domingue, 2 liv. 1 s. — Sucre d'Haubourg, 2 liv. 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 11 s. — Savon de Marseille, 1 l. 6 d. — Chandelle, 13 s. — Sel, 9 liv. le $\frac{9}{16}$.

Recherches sur les especes de prairies artificielles qu'on peut cultiver avec le plus d'avantage en France; par F. H. Gilbert, professeur vétérinaire, membre de l'Institut National de France; 1 vol. in-12. Prix, 1 liv. 10 sols, & 2 liv. franc de port. A Paris, au bureau de la Feuille du Cultivateur, rue des Fossés Saint-Victor, n°. 12.

Cet ouvrage est le meilleur qui existe sur les prairies artificielles.

Mémoire clinique sur le Tétanos chez les blessés; par Laurent, médecin en chef & professeur à l'hôpital militaire sédentaire de Strasbourg; volume in-8 br. Prix, 2 liv., & 2 liv. 10 sols franc de port. A Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluny; & à Strasbourg, chez Levrault, imprimeur-libraire.